

RŮŽENA OSTRÁ

## LA SÉMANTIQUE ET LES PARTIES DU DISCOURS

I. En étudiant la structure du lexique et en cherchant à établir les critères qui déterminent l'organisation des unités lexicales en groupes structurés de différentes sortes, on est nécessairement confronté avec le problème des parties du discours en tant que facteurs d'organisation du fonds lexical. Il n'y a pas de doute que la classification des mots en espèces nommées parties du discours est la plus ancienne des acquisitions de l'esprit humain en matière de la réflexion métalinguistique et que, pendant très longtemps, elle était la seule à être admise comme support de l'ordre au sein de l'immense inventaire lexical où les groupes structurés sont plus difficiles à reconnaître que dans d'autres plans de la langue. On peut dire que cette classification est de celles qui s'imposent à l'usager d'une langue dès les premiers stades de l'apprentissage du langage.<sup>1</sup>

En même temps, on se rend compte de la difficulté qu'il y a à donner la définition des parties du discours, c'est-à-dire à trouver les critères de la répartition des mots en espèces. Les parties du discours étant classes du plan lexical, on avait depuis toujours la tendance d'avoir recours aux définitions notionnelles qui tiennent compte du contenu sémantique des mots. Cependant, on sait très bien que de telles définitions ne sont pas satisfaisantes à plusieurs titres différents. C'est, tout d'abord, le fait que, prises à la lettre, les définitions notionnelles excluent des espèces définies de nombreuses unités lexicales qui en font incontestablement partie. Si l'on définit, par exemple, le substantif en tant que classe de mots désignant les êtres et les objets, on exclut de l'espèce nominale les mots comme *angoisse*, *bonté* ou *danse*, dont tout le monde sait, intuitivement, qu'ils sont substantifs. On pourrait en dire autant de l'autre classe fondamentale, celle des verbes qui, définie en tant qu'espèce de mots référant à une action ou à un procès, ne devrait pas comporter les verbes comme *sembler*, *manquer* ou *plaire*.

Parmi les autres raisons pour lesquelles la définition sémantique qui met en rapport la classification des mots avec les classes de phénomènes de la réalité s'avère inadéquate, nous citerons le fait que le même phénomène peut être

---

<sup>1</sup> Cf. H. Hörmann, *Introduction à la psycholinguistique*, Larousse, Paris 1972, chapitres XIII – XV.

lexicalement envisagé tantôt comme une substance, c'est-à-dire sous l'espèce nominale, tantôt comme un procès, c'est-à-dire sous l'espèce verbale, et cela simplement en fonction de la perspective dans laquelle il est situé par le discours. C'est dire que les phénomènes de la réalité en soi ne possèdent aucune propriété qui les qualifie pour être linguistiquement désignés sous une espèce lexicale plutôt que sous telle autre.

II. Les critères sémantiques n'étant pas applicables, comment définir les parties du discours ?

On pourrait même se poser la question si l'appartenance à telle espèce de mots ou à telle autre peut être considérée comme un trait constitutif du contenu sémantique du mot.

La réponse à cette question s'impose d'elle-même non seulement parce que l'appartenance à une espèce est la première des caractéristiques lexicales du mot, mais encore parce que cette appartenance marque son contenu sémantique. Le contenu sémantique de *travail* et *travailler*, *pauvre* et *pauvreté* ne présente, en effet, d'autre différence que celle de l'appartenance aux espèces de mots différentes. Et pourtant, on sait très bien, intuitivement, qu'il y a entre les deux mots de chaque couple une différence de sens bien sensible.

En quoi consiste cette différence et comment peut-on la définir ?

Nous avons noté tout à l'heure que le même phénomène de la réalité peut être envisagé de plusieurs points de vue différents, ou plutôt sous plusieurs aspects différents, le changement de point de vue entraînant le changement de l'espèce de mots. Disons donc que c'est la vision d'un contenu notionnel qui détermine l'espèce sous laquelle il sera envisagé.

Cette vision pourrait être définie en tant que catégorie syntaxique, car elle est en rapport étroit avec les valeurs grammaticales qu'elle permet d'engendrer, c'est-à-dire avec les fonctions syntaxiques qu'un mot appartenant à telle espèce peut assumer dans la phrase.

Mais elle est en même temps une catégorie de pensée, car elle détermine la forme sous laquelle un contenu d'idées sera traité dans la réflexion, le statut logique qui lui sera assigné dans les opérations du raisonnement. En parlant des catégories de pensée, nous entendons par là les éléments opérationnels qui servent de support aux démarches mentales et de guides pour la connaissance de la réalité. Les catégories de pensée ainsi conçues sont, par ailleurs, inséparables des fonctions syntaxiques qui déterminent et explicitent leur forme linguistique et leur enchaînement dans l'énoncé.

Il n'est pas possible, toutefois, d'identifier les catégories de pensée et les catégories de syntaxe sous prétexte qu'elles sont inséparables les unes d'avec les autres et qu'il est même difficile de les penser séparément. Cela équivaldrait à réduire les parties du discours au statut de simples classes de fonctions syntaxiques et à ne tenir aucun compte de leur rôle dans le processus de l'appréhension de la réalité, donc de leurs fonctions cognitives; le problème du caractère des parties du discours en serait nécessairement faussé.<sup>2</sup>

Le langage en général et les parties du discours en particulier jouant indu-

<sup>2</sup> Pour la fonction cognitive des parties du discours, cf. L. Weisgerber, *Die sprachliche Gestaltung der Welt*, Schwann, Düsseldorf 1962, p. 300—305, et H. Hörmann, op. cit. p. 262—264.

bitablement un rôle décisif dans le «façonnement de la pensée»<sup>3</sup> et dans le processus de la connaissance, il n'est pas possible de réduire les espèces de mots à de simples fonctions syntaxiques. C'est pourquoi la notion de vision, toute abstraite et vague qu'elle puisse paraître, nous semble la plus appropriée pour définir les parties du discours en tant qu'entités linguistiques.

III. Le fait d'appartenir à l'une des parties du discours représente donc un trait important du contenu du mot, trait qui marque de façon sensible la structure sémantique de l'unité lexicale. Cela n'a rien d'étonnant si l'on se figure le contenu sémantique du mot de façon analytique.

Rappelons que les traits distinctifs qui constituent le contenu sémantique du mot appartiennent, selon leur nature, à deux groupes différents:<sup>4</sup>

Ce sont tout d'abord les traits inhérents qui marquent les aspects particuliers, «idiosyncrasiques» du contenu sémantique et qui constituent le noyau sémantique du mot. En outre, ils sont à la base de l'organisation proprement sémantique du lexique en structures partielles, tels les champs onomasiologiques, sémasiologiques, analogiques, etc. Les traits inhérents sont soumis à des hiérarchisations soit dans le cadre du contenu sémantique d'un mot, soit à l'échelle de la structure lexicale partielle, dans le cadre de laquelle ils sont envisagés. Ce sont les traits proprement sémantiques du contenu des mots considérés en tant qu'unités lexicales, c'est-à-dire en tant qu'éléments constituants de l'inventaire lexical de la langue.

Le second groupe de traits distinctifs est constitué par les traits de classification. Ce groupe comporte tout d'abord les traits catégoriels qui marquent l'appartenance du mot à l'une des parties du discours. Ils déterminent la vision grammaticale du mot, le point de vue syntaxique que l'on adopte vis-à-vis d'un noyau sémantique en vue de son fonctionnement dans le discours. Dans le contenu sémantique de *travail*, le trait catégoriel est celui qui détermine ce mot en tant que nom, ce qui entraîne en même temps une «vision nominale» du noyau sémantique respectif et son conditionnement pour les rôles syntaxiques qu'il devra jouer.

Ensuite, il y a des traits de classification d'une autre nature — les traits sélectifs; ceux-ci correspondent à certains caractères généraux, communs à un très grand nombre d'unités lexicales. Possédant une grande récurrence, ils sont très souvent grammaticalisés, c'est-à-dire signalés à l'aide des marques grammaticales qui sont souvent structurées en systèmes morphologiques très complexes. Ils sont généralement spécialisés d'après les parties du discours et on peut les considérer comme fonctions des catégories grammaticales attachées à chacune d'entre elles.

Les traits sélectifs, quoique classifiables en grande partie d'après les parties du discours et grammaticalisés, sont néanmoins définissables en termes de sémantique. C'est d'un point de vue sémantique qu'ils limitent en quelque sorte l'emploi des parties du discours. On les considère comme «grammaticalisants» car ils «font passer les espèces du domaine lexical au domaine grammatical»;

<sup>3</sup> Le mot est de W. von Humboldt qui, dans l'introduction à *Über die Kawi-Sprache*, Darmstadt 1949, p. 55, souligne avec force le caractère déterminant des catégories linguistiques dans la connaissance et même dans la perception.

<sup>4</sup> Cf. à ce sujet R. Ostrá, *Etude diachronique d'un champ conceptuel*, Opera Universitatis Brunensis, Brno 1974, pp. 26—30 et 108.

ils les marquent pour un emploi déterminé et passager; ils les amènent au point où elles sont toutes prêtes à entrer dans le jeu de la phrase».<sup>5</sup>

N'empêche que les catégories grammaticales, auxquelles — grosso modo — les traits de sélection correspondent, portent en elles de façon assez nette les données sémantiques qu'elles généralisent. Nous entendons par là qu'il est possible de formuler en termes de sémantique, c'est-à-dire d'exprimer par une définition notionnelle n'importe laquelle des indications grammaticales ou sélectives attachées aux traits sélectifs.

C'est là que réside la différence profonde qui, dans le cadre des traits de classification, sépare les traits catégoriels des traits sélectifs: les premiers ne peuvent pas être ramenés à un — ou plusieurs — trait sémantique, car ils ne correspondent à aucun contenu sémantique positif; les seconds, par contre, sont à proprement parler des traits sémantiques qui se distinguent des traits inhérents par leur degré de généralisation plus élevé, par le fait qu'ils sont souvent signalés par des morphèmes grammaticaux et que leur fonction consiste à ordonner, en vertu de critères sémantiques d'ailleurs, la combinaison des mots en syntagmes et en phrases.

L'hierarchie des traits de classification est corrélatrice à celle qui va des parties du discours aux catégories grammaticales en descendant, le cas échéant, à des distinctions génériques plus nuancées que celles qui ont trouvé leur expression dans les catégories grammaticales (distinction personnel/non personnel dans le cadre du genre animé).

Ainsi, le contenu sémantique du mot se compose des traits distinctifs de deux sortes et comporte, de ce fait, deux sortes de virtualités réalisables au moment où le mot passera du sémiotique au sémantique, c'est-à-dire du niveau du système au niveau du discours.<sup>6</sup> Les virtualités qui sont fonction des traits inhérents ont un caractère référentiel et se rapportent au contenu du message, tandis que les traits de classification sont porteurs des virtualités de nature relationnelle, grammaticale et se rapportent à la construction du message. Le sens que tel mot prend dans un énoncé donné est le résultat de l'interaction des deux groupes de traits sémantiques et de deux sortes de virtualités qu'ils représentent. Nous avons eu l'occasion de démontrer comment le sens contextuel du mot naît du jeu des éléments invariants et des éléments variables présents dans chacun des deux groupes de traits:<sup>7</sup> les traits catégoriels, élément invariant au sein des traits de classification, assurent la grammaticalité, donc l'interprétabilité sémantique de l'énoncé et c'est des traits sélectifs (élément variable) que procède toute innovation sémantique éventuelle. Les traits catégoriels, fonctions des parties du discours, assurent donc que l'énoncé soit construit de façon à pouvoir être sémantiquement interprété. C'est là toute l'importance des parties du discours. Elle est fondamentale.

<sup>5</sup> G. Galichet, *Grammaire structurale du français moderne*, Ed. Charles-Lavauzelle, Paris-Limoges 1971, p. 19 et 191. Qu'il nous soit permis, cependant, de formuler une petite réserve sur la définition de Galichet: les parties du discours ayant d'elles-mêmes et par définition un statut grammatical bien établi, les «grammaticalisants» n'agiraient-ils plutôt en «spécificateurs»?

<sup>6</sup> E. Benveniste, «Sémiologie de la langue» dans *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, Paris 1974, p. 63.

<sup>7</sup> R. Ostrá, «Anomalies sémantiques et économie de la langue», *Etudes romanes de Brno IX*, Brno 1977, p. 68 et 74.

IV. Il a été constaté ci-dessus que le critère de «vision», tout vague et abstrait qu'il soit, est pertinent pour définir les parties du discours dans une description synchronique.

En diachronie, le problème se pose de façon un peu différente. L'examen diachronique permet de constater que le nombre et les caractéristiques des parties du discours connaissent des changements au cours de l'évolution d'une langue. Pour l'enrichissement de l'effectif des parties du discours, rappelons à titre d'exemple la création de l'article en français et dans les autres langues romanes. Pour les changements intervenus dans le domaine des catégories grammaticales attachées aux parties du discours, il existe des exemples extrêmement nombreux, rien que pour le français et le tchèque. Contentons-nous de rappeler les cas suivants:

— élimination du genre neutre en français et réduction des oppositions de genre à celle du masculin/féminin:

— élimination du nombre duel en tchèque et réduction des oppositions du nombre à celle du singulier/pluriel;

— remplacement, en français, de la flexion nominale par des constructions prépositionnelles, ce qui équivaut à l'élimination de la catégorie du cas;

— transformation du système des catégories du verbe en tchèque où ce n'est qu'au cours de la période ancienne que la catégorie de l'aspect a pris le pas décisif sur celle du temps.

On voit donc que les parties du discours et les catégories grammaticales qui y sont attachées sont soumises à des transformations qui répondent aux exigences, aux besoins et aux possibilités structurelles de la langue en question.

La confrontation des langues de types différents n'est pas moins instructive à ce sujet: elle permet de constater que l'effectif et le caractère des parties du discours présentent, d'un type de langue à l'autre, des différences plus ou moins profondes. Suivant le type de langue, elles peuvent être plus ou moins amorphes ou douées de marques morphologiques plus ou moins nombreuses;<sup>8</sup> celles-ci sont porteuses des catégories grammaticales attachées aux parties du discours différentes et, en même temps, elles servent aux parties du discours comme autant d'éléments de leur identité.

Dans les langues dites amorphes (tel le chinois, par exemple), les unités lexicales ne se constituent pas en classes lexicales bien définies et elles sont extrêmement libres quant à leur fonction syntaxique: dans la phrase, le même élément lexical peut assumer les fonctions les plus diverses. Dans cette situation, les éléments lexicaux ne sont pas différenciés selon les fonctions qu'ils assument régulièrement dans la phrase, de sorte que la première condition favorisant la constitution des parties du discours n'est pas réalisée.<sup>9</sup>

Les langues à morphologie développée procèdent d'une pratique linguistique bien différente: l'emploi constant d'une classe d'éléments lexicaux dans les mêmes fonctions syntaxiques entraîne l'apparition dans les membres de cette classe de certaines marques morphologiques qui, signalant l'aptitude de l'unité lexicale à remplir les fonctions syntaxiques données, la désigne en même temps comme espèce lexicale correspondante, comme partie du discours bien déter-

<sup>8</sup> I. I. Měščaninov, *Členy predložení a části řeči*, Ed. Nauka, Leningrad 1978, p. 246.

<sup>9</sup> I. I. Měščaninov, op. cit., p. 251.

minée. Les marques morphologiques et les catégories grammaticales auxquelles elles correspondent sont donc un facteur important de la constitution et de la consolidation des parties du discours. Une fois nettement constituées, les parties du discours s'affranchissent dans une certaine mesure de l'influence déterminante des fonctions syntaxiques:<sup>10</sup> ainsi un adverbe reste adverbe, même s'il fait office, occasionnellement ou de façon suivie, d'un adjectif (*Il est bien.*) ou d'une conjonction (*Partez au moment où il viendra.*).

Le passage du mot d'une partie du discours à une autre entraîne généralement, dans de telles langues, le changement des catégories grammaticales respectives et des marques formelles correspondantes. Un tel passage est plus difficile à réaliser dans une langue à morphologie très développée — tel le tchèque — qu'en français qui, dans le domaine du nom, a une morphologie assez pauvre. Aussi la substantivation des mots appartenant aux parties du discours les plus diverses, ou même de syntagmes tout entiers, ne présente-t-elle aucun problème en français: il suffit de faire précéder l'expression respective de l'article. En tchèque, par contre, la substantivation exige une procédure plus complexe: la forme substantivée y doit satisfaire à certains impératifs d'ordre morphologique: il faut qu'elle soit apte, par exemple, à recevoir les désinences casuelles. Dans ces conditions, des *qu'en dira-t-on*, des *va-et-vient* et même de simples infinitifs substantivés auraient de la difficulté à s'intégrer dans le système morphologique du tchèque. Aussi le tchèque ne connaît-il pas de telles conversions simples. Il procède généralement par dérivation pour laquelle son système morphologique offre de grandes possibilités. La différence entre le tchèque et le français ne concerne évidemment pas le degré d'élaboration des parties du discours en tant que classes lexicales correspondant à des catégories de syntaxe et de pensée respectives; elle se situe au niveau du signalement morphologique qui est plus élaboré en tchèque qu'en français.

Notons, par ailleurs, que les substantivations et autres conversions expriment toujours le besoin d'appliquer une autre «vision» à un noyau sémantique, le désir de le soumettre à un autre traitement logico-syntaxique. La facilité du passage d'une espèce de mots à une autre qui est caractéristique de toutes les langues européennes, mais en particulier de l'anglais, ne signifie nullement que les parties du discours y perdent leur statut de classes bien définies. Notons que là où les anciennes marques morphologiques de la nominalité avaient disparu, le français — et de nombreuses autres langues — a créé une marque nouvelle, à savoir l'article. Ainsi, la possibilité de marquer formellement l'espèce nominale fut gardée intacte. Il ne pouvait pas en être autrement: la distinction nette des parties du discours étant l'une des acquisitions les plus importantes de la langue en tant qu'instrument de la communication et de la pensée, les transformations qui surviennent dans l'évolution d'une langue donnée ne peuvent que la confirmer.

Les parties du discours changent donc pendant l'évolution des langues et on peut supposer avec certitude que le statut logico-syntaxique que nous leur connaissons à l'heure actuelle est assez loin de leur statut primitif que nous pourrions qualifier comme sémantico-syntaxique. Ce statut primitif, c'est-à-dire le plus ancien et suivant de près la constitution des parties du discours en

<sup>10</sup> I. I. Měššanin, op. cit., p. 247.

tant que classes lexicales, n'est qu'une hypothèse en ce qui concerne nos langues européennes. Cette hypothèse s'étaie, toutefois, sur les résultats de la confrontation des langues que nous avons mentionnées ci-dessus et, dans une mesure non moindre, sur les recherches portant sur l'acquisition du langage par l'enfant.

Bien que l'on admette volontiers que le critère sémantique n'est pas suffisant pour justifier la répartition actuelle des éléments lexicaux en parties du discours, on continue à exprimer l'opinion que le contenu sémantique détermine, dans une mesure considérable,<sup>11</sup> le traitement catégoriel de ces éléments. Du point de vue historico-génétique, cette opinion n'est certainement pas sans fondement. Il suffit de consulter les travaux psycholinguistiques portant sur l'acquisition de langage par l'enfant<sup>12</sup> pour apprendre que, dans les premières étapes de l'apprentissage, l'enfant ne sépare pas l'aspect fonctionnel (syntaxique) du mot de son aspect sémantique. À ce stade du développement linguistique, les noms ont presque régulièrement les caractéristiques sémantiques d'une substance, parce que la plupart (67 %) des noms utilisés par l'enfant sont des noms concrets. Pour les adultes, la proportion est de 10 %. On peut dire que l'uniformité sémantique du nom (mais on a des résultats analogues pour ce qui est du verbe et de l'adjectif) est beaucoup plus grande chez l'enfant que chez l'adulte du fait du haut degré de corrélation entre la fonction syntaxique du mot et son contenu sémantique. Ce n'est qu'à un deuxième degré de l'acquisition linguistique que l'enfant étend à des noms non-concrets les règles syntaxiques valables pour la classe des noms. C'est là que la haute corrélation entre le sémantique et le syntaxique commence à diminuer après avoir grandement contribué à faciliter l'apprentissage du langage.

Ce n'est donc qu'à ce stade initial — qui confond le sémantique avec le fonctionnel — qu'il est possible de trouver la justification des définitions sémantiques des parties du discours et l'explication des termes qui, traditionnellement, servent à les désigner. Quand on passe au langage des adultes, on se rend vite compte qu'il n'est guère possible d'établir la corrélation entre le sémantisme inhérent d'un élément lexical et l'espèce sous laquelle il sera envisagé. Le même sémantisme peut avoir, en effet, sa vision nominale «*travail*», sa vision verbale «*travailler*» et sa vision adjectivale «*travailleur*». Ces trois représentations du même sémème démontrent la mesure de l'affranchissement des parties du discours de l'emprise du sémantique, de la distance qu'elles prennent, pour ainsi dire, vis-à-vis de l'aspect sémantico-référentiel des éléments lexicaux pour mieux assumer leur rôle d'organismes de l'énoncé, de la pensée et de la connaissance.

V. Disons pour conclure que les parties du discours organisent le fonds lexical de la langue selon les critères logico-syntaxiques à la base et en vue des fonctions que différentes classes d'éléments lexicaux ont à assumer dans la phrase en tant qu'unités du discours et en tant qu'unités de la pensée. En leur qualité de classes lexicales, les parties du discours constituent des structures partielles qui se superposent aux structures lexicales

<sup>11</sup> I. I. Měščaninov, op. cit., p. 245.

<sup>12</sup> R. W. Brown, «Linguistic determinism and the part of speech», *Journal of abnormal social Psychology* 55, 1957, No 1, p. 1-5.

proprement sémantiques (tels les champs) dont elles se distinguent par le fait qu'elles articulent le lexique selon les traits de classification, tandis que les champs sont organisés selon les traits inhérents du contenu sémantique des unités lexicales.

Les critères proprement sémantiques ne sont pas pertinents pour la définition catégorielle des éléments lexicaux et pour leur répartition en parties du discours dans la perspective synchronique. Dans la perspective historico-génétique, le degré de pertinence des critères sémantiques est, cependant, beaucoup plus élevé: dans le langage des enfants, c'est-à-dire aux premiers stades de l'acquisition linguistique, les parties du discours fonctionnent effectivement en tant qu'entités corrélatives des classes de phénomènes de la réalité. Progressivement, elles perdent ce statut sémantico-référentiel pour accéder à un état où le sémantique s'estompe en faveur du syntaxique en tant que critère de définition des parties du discours. Ce statut sémantico-syntaxique est aujourd'hui attesté, croyons-nous, dans de nombreuses langues non-européennes.

Dans les langues européennes actuelles, les parties du discours se définissent selon le critère de «vision» qui les détermine comme des catégories syntaxiques et logiques à la fois. C'est grâce à ce statut que les parties du discours peuvent jouer un rôle décisif non seulement en tant qu'organiseurs de la phrase en ordonnant la construction et l'interprétation du message, mais encore en tant que guides de la pensée et de la connaissance en nous obligeant à penser consciemment, à prendre connaissance de notre pensée en la formulant dans des phrases.